



# SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX

## ACTIFS ET RETRAITES

### DE LA VILLE DU HAVRE.

Mr Jean-Baptiste GASTINNE

Maire de la ville du Havre.

OBJET : Préavis de grève.

Monsieur Le Maire du Havre,

Le Président de la République a annoncé un plan de dé-confinement à compter du 11 mai prochain. Hier, le premier Ministre a fait une présentation, à l'assemblée nationale, sur le déroulement de ce plan, tant du point de vue des salariés que de la reprise des crèches, écoles et plus globalement les autres services publics.

Ces annonces gouvernementales laissent notre syndicat, nos syndiqués et nos collègues dans un flou total, enrichi de plus, par les « errances » de notre direction générale !

En effet, malgré nos courriers, adressés, tant à l'administration, qu'à l'élu en charge du personnel ou bien encore par de très nombreuses interventions lors des diverses instances (C.H.S.C.T-Comité Technique), qui se sont tenues au prix d'une insistance permanente de notre part, nous n'avons obtenu quasiment aucune réponse à nos questionnements ! Cela fait des mois que nous alertons votre administration sur le manque de dialogue social.

Depuis le début du confinement, nous n'avons eu de cesse de faire remonter nombre de problématiques sur les conditions de travail que rencontrent nos collègues, amenés à exercer en présentiel ; problématiques que nous considérons comme inacceptables dans certains services.

Pour ce qui est des dates qui viennent de nous être communiquées, pour les deux instances que sont le CHS-CT et le CTP, dont l'objet est un examen des conditions de reprise de l'activité et de déclinaison des protocoles prévus dans les services, elles ont été fixées aux 6 et 7 mai (après-midi). Le 8 étant férié et les 9 et 10 étant un week-end, il sera donc impossible pour les organisations syndicales de jouer leur rôle auprès des salariés et donc de les informer des conditions de reprise prévues par votre administration. Là encore, cela nous confirme le peu de place que vous réservez au dialogue social dans notre collectivité !

Comme autre exemple de cette négation du rôle des instances paritaires, nous avons appris par les collègues des services concernés, de leur reprise anticipée pour certains voici dix jours environ, d'autres depuis lundi 27. Or, Aucune information préalable des organisations syndicales, aucun examen par le C.H.S.C.T. ou le CT, selon leur champ de compétences-, des conditions dans lesquelles ces reprises s'effectuaient et de leur impact sur l'organisation du travail. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons refusé, au dernier Comité Technique, de valider le plan d'activités qui nous était proposé, puisqu'il était déjà mis en œuvre depuis plus de quinze jours.

Concernant les conditions de reprise, la question des masques est récurrente et inquiète fortement les personnels. Même si dans son allocution, le premier ministre ne parle pas de port obligatoire pour tous mais pour les personnels en contact avec le public, il annonce qu'il reviendra aux employeurs de les fournir. Les premiers retours qui nous sont faits de l'usage professionnel des masques mis à disposition par la Mairie du Havre, sont préoccupant : leur qualité est questionnée : beaucoup d'agents soulignent la difficulté de conduite avec ces masques, dépourvus de pinces au niveau du nez, d'autant plus pour ceux qui portent des lunettes, qui s'embuent très rapidement. Leur lavage à 60 degrés est préconisé, mais force est de constater qu'en très peu de temps, on observe un rétrécissement et des ruptures de coutures, leur durée d'usage

répété n'est pas connue. Bref, la confiance en ce matériel, chargé de les protéger contre un virus bien plus grave qu'il n'avait été annoncé, n'est pas au rendez-vous. Cette absence de confiance dans ce matériel conduit les agents à demander des masques garantissant une protection optimale selon le poste occupé. En tant qu'employeur, et au regard de la loi, vous êtes le garant des conditions d'exercice des personnels placés sous votre autorité. Aucune assurance ne nous a été donnée, à ce jour, que masques, en nombre suffisant, gants, gel hydro alcoolique individuel, lingettes, moyens de désinfection des espaces...seront remis à chaque agent présent à son poste, le 11 mai.

De plus, et malgré le rejet du conseil d'état sur la pose obligatoire de congés dans la fonction publique, nous vous rappelons que la loi n'oblige pas les collectivités territoriales à appliquer, ce que nous estimons être un « vol organisé » et une atteinte à notre droit à disposer de nos congés. Les explications qui nous ont été apportées lors du Comité Technique du 17 avril, ne nous ont pas du tout convaincus sur les soi-disant problèmes insolubles que poserait la pose de congés au cours du deuxième semestre 2020 ! Tout d'abord nous sommes des agents du service public, soucieux de son fonctionnement, conscient de la nécessité de continuité de service. Il en a toujours été ainsi et les congés ont toujours été posés dans les services en fonction du nombre de présents, par une répartition prenant en compte les souhaits individuels et le fonctionnement des services. Les Comptes Epargne Temps peuvent tout à fait permettre le placement de ces congés et leur prise ultérieure ! D'autres collectivités, que la vôtre, ont décidé de restituer les congés posés pendant le temps du confinement et même gratifié de congés supplémentaires, les agents ayant travaillé en présentiel. D'autres ont décidé d'octroyer une prime pour le service rendu et les risques pris durant cette période exceptionnelle de notre histoire.

La rentrée des classes dès le 11 mai, pour les plus jeunes, provoque aussi de vives inquiétudes et des questionnements de nos collègues. En effet, ni le Président de la République, ni le premier ministre, ni même le ministre de l'éducation n'ont évoqué le cas des parents dont les enfants ne reprendront pas ce 11 mai ! Collégiens et lycéens ne reprendront qu'une à plusieurs semaines après le 11 ! Quid des parents qui sont actuellement en position de garde de ces enfants ? Quelle organisation va être mise en place pour les groupes de 15 enfants maximum prévus, dans des classes en comportant jusqu'à une trentaine ? Les enfants pourront-ils tous être accueillis en même temps ou bien par roulement et dans quelles conditions sanitaires, avec quels moyens de protection ? La restauration scolaire sera-t-elle maintenue et comment ? Toutes ces questions sont actuellement sans réponse, ce qui génère de l'inquiétude pour les agents et de nombreuses interrogations pour les syndicats quant à l'organisation matérielle des services concernés. Si les réponses ne sont apportées que les 6 et 7 mai prochains, le risque est d'obtenir nombre d'arrêts de travail, car l'inquiétude est énorme, surtout lorsqu'il s'agit de la santé des enfants ! De plus ces changements de fonctionnement vont impacter la façon de travailler de nos collègues qui sont déjà, dans certains cas, en nombre restreint dans certaines structures et qui vont devoir faire face à un accroissement de leur charge de travail, ce qui ne peut qu'accentuer leur inquiétude. Au niveau national, comme local, des maires de divers horizons politique ont d'ores et déjà déclaré que les classes n'ouvriront pas dans leur commune car il en va de leur responsabilité, les écoles maternelles et élémentaires relevant des collectivités locales et non du ministère !

Pour toutes ces raisons, le syndicat CGT des territoriaux actifs et retraités de la ville du Havre dépose un préavis de grève pour les jours suivants :

6 7 8 9 10 **11** 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 Mai 2020

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 Juin 2020

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 juillet 2020

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 Août 2020

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 Septembre 2020

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Havre, le 29 Avril 2020.

La secrétaire générale

Nadia PISIAUX.

Copie à : Mr TEISSERE

Mr CAVARD

Mr BAUDE

Mme HOURDIN